

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Pierre Vanek, Jocelyne Haller et

Rémy Pagani

Date de dépôt: 28 octobre 2003

Messagerie

Proposition de motion

concernant la pénurie annoncée de places de stage dans la HES travail social

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les difficultés rencontrées dans l'année académique 02-03 par l'IES pour trouver des places de stage répondant aux aspirations des étudiants HES 02 du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants et du fait de la baisse de propositions de places de stage de la part des institutions;
- l'accentuation de ces difficultés pour l'année académique 03-04 du fait que de nombreuses institutions voient leur budget réduit (comme c'est le cas notamment d'ARGOS, du CSP, des HUG du service de la chirurgie et de la médecine interne). Ces institutions, comme d'autres encore, ont annoncé à l'IES ne pas pouvoir recevoir des stagiaires;
- que cette réduction de places de stage en travail social va s'accroître encore du fait d'une réduction annoncée des subventions 2004 autant sur le plan fédéral que cantonal;
- que les lieux les plus spécialisés, comme ceux des addictions ou du handicap, seront particulièrement touchés, ce qui ne permettra plus une offre suffisamment variée pour les étudiants;
- que le parlement genevois a voté la convention intercantonale instituant la HES-S2. Que la signature du canton engage ce dernier à permettre le développement d'une HES-S2 de qualité,

invite le Conseil d'Etat

- à vérifier si cette pénurie de places de stage est effective et à en analyser l'ampleur le cas échéant;
- à analyser les causes de cette pénurie, notamment à évaluer l'impact des baisses budgétaires sur cette problématique;
- à mettre en place transitoirement des solutions rapides pour éviter de péjorer la formation des futurs travailleurs sociaux, notamment en débloquant des subventions extraordinaires à destination des places de stage, là où les fonds manquent;
- à faire en sorte que l'engagement du canton en faveur d'une HES-S2 se concrétise dans les faits par des moyens mis à disposition, en cohérence avec l'intention énoncée;
- à rendre rapport rapidement au Grand Conseil sur cette question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Comité stratégique de la HES-S2 a décidé la constitution de fonds romand « de formation pratique » permettant de subventionner les places de stage et de rémunérer les praticiens formateurs encadrant des étudiants. Ce fonds aurait dû être opérationnel dès 2004.

Or, sous la signature de M^{me} Sophie Barbaza (responsable des missions HES-S2), les membre de la Commission de formation pratique romande, le 14 octobre 2003, ont appris que :

Lors de sa séance du 3 octobre, le Comité stratégique a ouvert la discussion quant à la dotation budgétaire 2004, remettant en question les décisions prises le 4 juillet 2003.

Ce fait intervenu en raison d'un courrier adressé au Comité stratégique par la Conférence romande des directeurs cantonaux des finances, demandant, pour cause de précarité budgétaire générale, de surseoir à l'entrée en vigueur du dispositif, dont le coût budgété est de 7,1 millions de F ou de trouver des économies substantielles.

Face à cette demande, le Comité stratégique a pris la position suivante :

- a) il a considéré inopportun d'envisager le report d'entrée en vigueur du dispositif sous peine de vider de son contenu –et de ses chances de reconnaissance – une offre de formation basée sur l'alternance ;*
- b) il a estimé que le calendrier des préparatifs de mise en place de la formation pratique impliquait impérativement que la décision du jour soit irréversible.*

Conscients de la difficulté de situation de leurs collègues des finances, les membres du Comité stratégique ont décidé d'un abattement de la dotation budgétée de 500 000 F, à savoir le renoncement de l'intention d'amortissement du tiers de l'avance financière consentie pour 2002, soit 200 000 F et la limitation de l'indemnisation des institutions pour les charges d'encadrement, par ralentissement de la progressivité pluriannuelle de montée en puissance, soit un montant de 300 000 F (...)

Dans ce cadre, le fonds de formation pratique romand ne résoudra pas le problème du financement des stages et de l'encadrement des praticiens formateurs d'ici à 2008. Les Cantons sont donc appelés à suppléer à ce manque.

Du fait de la situation budgétaire difficile du canton de Genève, il est fort probable que les institutions d'action sociale à qui l'Etat va demander de faire des économies, vont diminuer leur offre de places de stage ! Il apparaît donc nécessaire que le canton soutienne le développement de places de stage en suffisance et en variété, cela jusqu'en 2008, afin que chaque étudiant HES-S2 puisse mener une formation en alternance, de qualité.